

CONSEIL REGIONAL

15, 16, 17 février 2018

DELIBERATION

**Communication sur les décisions de virements de crédits  
de chapitre à chapitre**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 23 janvier 2018, s'est réuni en séance plénière le 17 février 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional de Bretagne.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (jusqu'à 10h45), Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 11h30), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 11h15), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 11h10), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 10h40), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 12h15), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE (jusqu'à 9h), Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Madame Claudia ROUAUX, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON (jusqu'à 11h45), Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 12h00), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir** : Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (pouvoir donné à Monsieur Alain LE QUELLEC à partir de 10h45), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 11h30), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 11h15), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM) Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Gaëlle Nicolas), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 11h10), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 10h40), Monsieur Patrick Le DIFFON (pouvoir donné à Madame Christine Le STRAT à partir de 12h15), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Monsieur Roland JOURDAIN), Monsieur Gilles PENNELLE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 9h), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 11h45), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Monsieur Philippe MIAILHES à partir de 12h00).

Vu l'article L. 4312-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vue la délibération 17\_BUDG\_01 du Conseil régional en date des 9,10 et 11 février 2017 relative à l'adoption du budget primitif 2017 ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 5 février 2018 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commissions Finances et Affaires générales en date du 12 février 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**A PRIS ACTE** de la communication, jointe en annexe, sur les virements de crédits effectués depuis la session plénière des 14 et 15 décembre 2017.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD



Direction des finances et de l'évaluation

Envoyé en préfecture le 21/02/2018  
Reçu en préfecture le 21/02/2018  
Affiché le  
ID : 035-233500016-20180217-18\_DFE\_SBUD\_02-DE

Session du Conseil régional  
Février 2018

## Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche.

Aussi, je vous informe que depuis la session des 14 et 15 décembre 2017, il a été procédé aux transferts de crédits suivants :

### **Au sein de la section d'investissement : 10 400 000 €**

Les crédits de paiement du chapitre 902 « Enseignement » et du programme 303 sont diminués de 7 100 000 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 902 « Enseignement » et du programme 305 sont diminués de 2 000 000 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 901 « Formation et Apprentissage » et du programme 314 sont diminués de 1 300 000 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 908 « Transports » et du programme 401 sont abondés de 7 000 000 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 908 « Transports » et du programme 402 sont abondés de 3 400 000 euros.

### **Au sein de la section de fonctionnement : 855 850,20 €**

Les crédits de paiement du chapitre 935 « Aménagement des territoires » et du programme 102 sont diminués de 22 614,50 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 931 « Formation et Apprentissage » et du programme 103 sont diminués de 540 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 932 « Enseignement » et du programme 302 sont diminués de 1 220,70 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 932 « Enseignement » et du programme 308 sont diminués de 200 000 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » et du programme 318 sont diminués de 1 475 euros.

Envoyé en préfecture le 21/02/2018

Reçu en préfecture le 21/02/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180217-18\_PFE\_SBUD\_02-DE

Les crédits de paiement du chapitre 936 « Gestion des fonds européens » et du programme 1120 sont diminués de 630 000 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 934 « Santé et action sociale » et du programme 102 sont abondés de 22 614,50 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 935 « Aménagement des territoires » et du programme 103 sont abondés de 540 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 931 « Formation et Apprentissage » et du programme 302 sont abondés de 1 220,70 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 939 « Action économique » et du programme 207 sont abondés de 630 000 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » et du programme 318 sont abondés de 1 475 euros.

Les crédits de paiement du chapitre 930 « Services généraux » et du programme 608 sont abondés de 200 000 euros.

La décision de virement de crédits a été transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à Monsieur le Payeur régional.

**Par conséquent, je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.**